

Forêt méditerranéenne et incendies dans l'histoire

par André CHALLOT

***A la suite d'épisodes importants
d'incendie de forêts,
les réactions sont souvent les
mêmes : "c'est une catastrophe",
"jamais on n'avait connu ça",
"la forêt disparaît",
"plus jamais ça !"...***
***André Challot en se référant
à différents travaux d'historiens,
nous donne un aperçu
sur la réalité des feux de forêts
durant les siècles derniers
en région méditerranéenne.
Démonstration est faite
que la mémoire nous fait
souvent défaut.***

Les incendies de forêts dans notre zone méditerranéenne sont-ils un phénomène récent ? D'aucuns le croient, qui affirment qu'autrefois les forêts ne brûlaient pas, étant entretenues précieusement par des ruraux motivés qualifiés du beau nom de « paysans sylviculteurs ». Y-a-t-il eu vraiment un « âge d'or » de la forêt, où les hommes auraient vécu en harmonie avec elle ?

Pour en finir avec cette croyance tenace, le Cemagref¹ d'Aix-en-Provence a demandé à un historien, Monsieur Henri Amouric, au début des années 1980, une étude approfondie sur les incendies de forêt en Provence au cours des siècles passés. Terminée en 1984, cette étude exigea de son auteur des recherches minutieuses dans les archives communales, départementales et même nationales, ainsi que dans les archives de la Chambre des eaux et forêts du parlement de Provence pour le dix-huitième siècle, dans celles de l'administration forestière et des palais de justice ainsi que dans la presse locale pour les deux siècles suivants. C'est dans le département du Var que ces recherches ont été les plus nombreuses et les plus fructueuses. Au terme de ses travaux, l'auteur, qui a pu constater que des milliers d'incendies à répétition ont eu lieu sur les mêmes terrains, incendies localisés ou de masse, conclut que les données recueillies ont confirmé l'opinion de départ : « *La fausse idée d'un âge d'or, d'un autrefois qui aurait connu un harmonieux équilibre entre l'homme et la forêt est à bannir* » écrit Monsieur Amouric dans la conclusion du livre grâce auquel il met le contenu de ses travaux à la disposition du public (*Le feu à l'épreuve du temps*, Editions Narration, Témoins et arguments, 1992). Cet ouvrage comporte quatre grands chapitres, examinés ci-après.

1 -Centre d'études du machinisme agricole,
du génie rural, des eaux et forêts

Un diagnostic réservé

Parmi les conditions naturelles qui favorisent les incendies, le rôle du vent et des broussailles est relevé depuis les temps les plus anciens. Voici quelques exemples, tirés d'une liste très longue concernant le vent.

En 1305, l'issart de Guillaume Dodon dégénère en incendie parce qu'il fut fait « *tempore ventoso* ».

En 1696, le rentier de la Crau-de-Saint-Phales appelle à son secours les consuls de Cavaillon ayant « *recoigneu nestre metre du feu qui par les vents s'estoit grossi* ».

En 1751, l'intendant de la Marine explique que si les communautés de Pignans, Gonfaron, le Luc, Vidauban, Le Muy et Roquebrune ont été victimes de la même catastrophe, c'est parce que « *le feu pouvait être porté d'une forêt à l'autre par le vent qui était très impétueux ce jour-là* ».

En 1777, un témoin raconte le sinistre de Montauroux en ces termes : « *Pas plus tôt arrivés audit quartier en traversant la forêt nous avons vu avec effroy que le feu poussé par un vent impétueux enflâmoit dans cette partie une quantité innombrable de pins non compris la broussaille.* »

En 1906, le journaliste Gallois écrit : « *Par temps calme et en terrain peu mouvementé, le foyer naissant fait tache d'huile, mais assez lentement. Ses progrès sont au contraire foudroyants si le vent souffle, surtout le terrible mistral...* »

En 1919, on relève dans le rapport du préfet Bazin au Conseil général du Var : « *Vous observerez que, si le 23 août, trois foyers étaient allumés, ce chiffre passait à dix-sept le lendemain et que la série rouge se poursuivait jusqu'au 5 septembre avec des moyennes de quinze sinistres ; cette période coïncidait exactement avec le grand coup de mistral qui a duré quatorze jours.* »

En plus du vent, sont rendues responsables du développement des feux par un bon nombre d'auteurs, les périodes de grande chaleur et de grande sécheresse.

À côté des conditions climatiques, la composition même du couvert forestier est fréquemment mise en cause par les rapporteurs. Voici deux citations parmi de nombreuses autres :

– Charles de Ribbes en 1865 estime qu'il faut se méfier en premier lieu du sous-bois formé « *d'impénétrables fourrés* » d'autant plus dangereux que « *dans ces amas de broussailles tombent les aiguilles de pin et les feuilles desséchées* ».

– Gallois, déjà nommé, explique en 1906 le processus de l'incendie : « *Il suffit pour s'en rendre compte de pénétrer en été dans la fournaise des Maures. Un sol siliceux, c'est-à-dire ne conservant dans sa couche superficielle aucune trace d'humidité ; le peuplement le plus résineux de France ; en sous-étage un inextricable fouillis d'arbustes, bruyères géantes, genêts épineux, myrtes, cistes, paliures, genévriers, phyllaria, lentisques, arbousiers, reliés par des lianes crochues et tenaces montant jusqu'aux branches basses de la futaie...* »

Quelques auteurs ont souligné une cause aggravante dans le développement des incendies, à savoir le morcellement de la propriété : en 1931, 33 000 propriétaires se partagent 77% de la forêt varoise.

C'est seulement aux approches du vingtième siècle qu'apparaît une autre cause bien connue aujourd'hui, la progression des friches.

On peut évoquer aussi une cause directe d'incendie à laquelle certains auteurs de journaux ou revues réputés sérieux ont cru : le mythe des incendies spontanés, dus, selon le rapport Bazin de 1919, « *à l'électricité atmosphérique par étincellements sournois* ». Heureusement cette théorie a été reconnue comme une galéjade, et l'on admet aujourd'hui comme seule cause naturelle les très rares cas de foudre par temps sec.

Photo 1 :

Un essartement.
Sartage d'une forêt.
Gravure sur bois extraite
de l'ouvrage
de F. DEPELCHIN,
Les forêts de la France,
Alfred Mame et fils,
éditeurs, 1886.



Mais à part ce cas particulier, les incendies, qu'ils soient ou non aggravés par les conditions climatiques ou la nature du peuplement forestier, ont toujours une cause humaine.

Il n'a jamais été possible de produire des statistiques exactes en matière de causes directes d'incendie. La proportion de feux dont l'origine demeure inconnue est toujours importante. Voici trois exemples :

- en 1841, dans l'inspection des forêts du Var, sur 46 incendies, deux sont dus à l'écobuage, deux à une malveillance supposée, un à une malveillance prouvée, deux à l'imprudence de chasseurs, 39 d'origine inconnue ;

- en 1927 dans les Bouches-du-Rhône, 74 feux recensés, tous d'origine supposée : 8 seraient dus à des locomotives, 15 à l'imprudence, 11 à la malveillance, 46 non attribués ;

- en 1943 dans le Var, sur 121 incendies, 3 sont dus à la malveillance, 5 aux militaires (avions, bivouacs, gazogènes), 3 à des charbonnières, 4 aux chemins de fer, 7 à des incinérations, 10 à des imprudences, 14 à des fours, 66 d'origine inconnue.

Et, hier comme aujourd'hui dans nos médias, on a tendance à attribuer à la malveillance une forte proportion des incendies d'origine douteuse. Mais depuis quelques années, les calculs électroniques permettent, à partir de la physionomie numérisée des feux à cause connue, une extrapolation dans

ceux à cause inconnue, et l'on peut de nos jours affirmer que plus de 70 % des incendies sont dus à l'imprudence et à la négligence, et que la malveillance n'intervient que dans près de 10 % des cas, ce qui, si l'on veut bien y réfléchir, est encore trop.

Au XVIII^e et au XIX^e siècle, les incendies les plus fréquents sont dus à des « issarts, essarts ou taillades », c'est-à-dire à des cultures sur brûlis qui sont souvent pratiquées en été et par vent fort. En 1751 à Pertuis, les visiteurs de la Chambre des eaux et forêts notent : « *Aurions aperçu plusieurs défrichements qui étaient presque tous faits dans des endroits penchants et ardueux...* » En 1754, la même chambre poursuit et condamne dix-sept personnes des Arcs pour écobuage. En 1787, le naturaliste Darluc constate : « *Les coteaux du Golfe de Grimaud sont graveleux et secs de leur nature. On les défriche et on les met en culture... Cette pratique ... amène souvent des incendies funestes que les vents propagent au loin...* » En 1869, Davin incrimine l'écobuage comme cause principale des sinistres : « *On accusait autrefois la malveillance, mais la lumière s'est faite depuis et l'on reconnaît aujourd'hui que la négligence en est presque l'unique cause. L'écobuage fut d'abord le seul coupable, et l'on peut dire que c'est à lui que nous devons nos plus fréquents et nos plus immenses désastres.* »

La négligence n'intervenait pas seulement dans les cultures sur brûlis. Les charbon-



Photo 2 :
Charbonnière dans une combe de Lure, au cours de la première moitié du XX^e siècle.
Collection Alpes de Lumière / F.-X. Emery



Photo 3 :
Four métallique
à carboniser, première
moitié du XX^e siècle.
Archives
photographiques
de l'Office national
des forêts, Service
de Restauration
des terrains en montagne
des Alpes-de-Haute-
Provence

nières constituaient aussi un danger permanent, et ont été à l'origine de beaucoup de cas bien établis : en 1729 à Vintimille, un certain Geofroy, convaincu d'avoir fait « *une charbonnière dans un lieu prohibé* » qui provoqua « *un incendie notable dans la forêt des Maures du Luc* » est envoyé aux galères pour cinq ans. Citons encore le feu de la Chartreuse de Monbrioux en 1751, et trois incendies en 1943 à Roquebrussanne, tous provoqués par des charbonnières.

Le brûlage des végétaux coupés ou d'herbes sèches est également générateur de nombreux incendies : la grande catastrophe de 1867 à Gonfaron, Collobrières et aux Mayons-du-Luc est provoquée par un petit propriétaire de châtaigneraie « *qui avait commis l'imprudance de brûler des ramilles dans le voisinage des pins* ». On peut citer aussi dans la même catégorie les incendies de 1870 à Aix, de 1909 à Lambesc, de 1927 à Plan de Campagne, de 1929 à Carry.

Les locomotives à vapeur, provoquent, par leurs escarbilles, quelques incendies : on en dénombre une quinzaine entre 1862 et 1933 à La Ciotat, Miramas, Aix, Pélissane, Gardanne, Pertuis, Martigues, La Redonne, Mirabeau.

Les fumeurs peuvent aussi mettre le feu à la forêt, mais très peu d'entre eux ont été confondus : ainsi un certain Giraud en l'an X à Trans en allumant sa pipe, un certain Gassin qui fumait en coupant de l'herbe à Bédoin en 1893, un certain Dagani en 1935 à Lourmarin en jetant son mégot, un certain

Charrier en 1938 à Caromb, lui aussi en allumant sa pipe. Bien que rarement pris en flagrant délit, les fumeurs font l'objet de nombreuses accusations.

Les chasseurs constituent une autre obsession des vieux auteurs. En 1841, l'inspecteur des eaux et forêts de Draguignan disait : « *Les chasseurs sont nombreux dans le Var, l'époque de l'ouverture de la chasse coïncidant toujours avec celle des grandes sécheresses, un bouchon d'étoupe sortant enflammé du fusil peut alors mettre le feu aux bois desséchés par le soleil.* » En 1919, le rapport Bazin démontre une corrélation indéniable entre chasse et incendie. Au vingtième siècle, les fusils cessent de cracher du feu, mais le comportement des chasseurs reste dangereux, soit parce qu'ils sont aussi fumeurs, soit parce qu'ils font cuire leur déjeuner. Cependant, très peu de cas ont été enregistrés.

Les touristes et les automobilistes sont mis sur la sellette surtout à partir de 1920. Trois cas précis d'allumage de feu pour un repas dégénéralant en incendie peuvent être relevés, en 1928 à Lourmarin, en 1929 à Gémenos et à Cuges. Ce type de sinistre n'a hélas fait que s'accroître de nos jours.

L'accident. Beaucoup d'accidents sont dus à la négligence ou à l'imprudance et peuvent être classés avec ces dernières causes : deux enfants tirant un feu d'artifice mettent le feu à la forêt de Bormes en 1913. Un certain Estevin provoque un incendie en brûlant de vieilles hardes à Cadenet en 1934. D'autres sinistres sont imputables à un accident de camion à Villars en 1938, à l'écrasement d'un avion à Aureille en 1921 ou à la chute d'un pylône électrique à Pourrières en 1940.

La malveillance a déjà été évoquée plus haut à propos des statistiques. Elle a été souvent attribuée, très rarement prouvée. En 1869, trente-six des quatre-vingt-quatorze déposants de l'enquête Fare indiquent la malveillance comme cause de sinistre et attribuent celle-ci au mécontentement provoqué par le nouveau régime forestier, mais le conservateur de Draguignan avait de son côté en 1841 contesté ce genre de comportement. Des chasseurs sont accusés d'avoir mis le feu soit par vengeance soit pour protester contre des redevances ou des réserves de chasse. En 1916, des opposants au reboisement qui vient d'être fait sur la colline de Notre-Dame-de-la-Garde mettent le feu aux jeunes arbres.

Les conflagrations. Quelques incendies de grande envergure mais heureusement exceptionnels ont accompagné les invasions.

En 1536 Charles Quint fait brûler 300 km² dans l'Estérel pour briser la résistance des paysans. Eugène de Savoie bute le feu à tout ce qui peut brûler au cours de la retraite de 1707.

En 1943, quelques incendies sont imputables aux Allemands et aux Italiens.

L'impotence de l'Etat. C'est seulement après la première guerre mondiale que certains articles de presse accusent ouvertement l'Etat d'impotence. En 1923 après les grands feux de l'Estérel, un journal s'en prend violemment au préfet du Var, réclamant des pompiers et de la troupe plutôt que des discours. Mais il faudra attendre l'issue de la seconde guerre mondiale pour que les pompiers aient enfin les moyens d'intervenir en forêt.

Les comportements

Au XV^e siècle, ce sont les communautés qui prennent en charge la gestion de l'espace forestier. Le pouvoir souverain, Comtes de Provence ou Roi de France, se décharge entièrement sur elles. En 1511, l'acte d'habitation de Vidauban proscrit les essarts non contrôlés. A Eyguières en 1547, les statuts de police interdisent l'emploi du feu en forêt. En 1576, le Conseil de Cavaillon « *manda beaucoup de gens à la montagne du Leberon pour amorsser (éteindre) le feu que lon hy avoyt mis...* ». En 1696, les rentiers de la Crau-de-Saint-Phales, débordés par un incendie, font prévenir les Consuls que le Conseil charge « *d'aller en ladicte montagne et mener avec eux du monde...* ». En 1737 les édiles tarasconnais « *pour faire cesser et éteindre un incendie* » ont « *mandé quelques paysans* » mais ceux-ci « *demandent d'être payés de leurs voyages, peynes et soins* ».

A compter de 1660, la Chambre des eaux et forêts du Parlement de Provence assure un contrôle minimum des surfaces boisées. Elle édicte des prescriptions et délègue des Commissaires auprès des Consuls (représentants des communautés) pour faire respecter les règlements. Ils engagent des procédures contre les coupables. Certaines communautés consentent à recruter des garde-bois ou des garde-feux.

La lutte contre l'incendie requiert le concours des populations, dont l'attitude est très variable selon les cas. D'une manière générale, les habitants défendent plus leur maison que la forêt. Mais il y a quelques exemples de dévouement collectif. A Aups en 1777, la Communauté essaie de sauver son défens. A Vallauris en 1782, le Garde des bois entraîne sur le feu la majeure partie des villageois et l'éteint. L'an XIII à Gonfaron, l'adjoint à la mairie fait réquisitionner tous les gens du bourg. En 1894 à Cassis, on voit toute la population monter à l'assaut du feu. Mais il y a aussi de nombreux constats d'indifférence. En 1735 à l'appel de la Chambre des eaux et forêts qui enquête sur l'incendie de Gassin et Cogolin, les témoins appelés répondent : pas un n'est intervenu. En 1741, le procureur fiscal dénonce l'incurie des Consuls des Arcs : « *Depuis environ huit jours les Maures sont incendiés sans que les sieurs Consuls daignent de donner des ordres ...pour arrêter le cours des incendies.* » En 1938, date relativement récente, le brigadier note dans le procès verbal de l'incendie de Séguret : « *une fois de plus, nous avons le regret de constater que la population civile ne se dérange pas pour venir nous aider à lutter contre ces incendies...* ». Il faudra attendre le milieu du XX^e siècle pour que l'Etat cesse de faire appel à des bénévoles introuvables chargés de défendre les forêts et confie cette tâche à des professionnels.

Photo 4 :
Chasseurs à Cruis dans les Alpes-de-Haute-Provence au début du XX^e siècle.
Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence
119 FI 844



Un protocole thérapeutique

Les interdits. Ce sont d'abord les féodaux et bien plus encore les communautés qui ont eu, des siècles durant, la charge de défendre la forêt. Au XVI^e siècle apparaissent les premières lois à caractère général, plus ou moins bien appliquées. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le pouvoir royal se décide à légiférer. Il a besoin de beaux bois pour la construction des navires et confie aux Intendants et Commissaires de la Marine le soin de faire respecter les règlements. Mais en Provence, on l'a vu, la Chambre des eaux et forêts du Parlement vient renforcer dès la moitié du XVII^e siècle, la législation existante. Elle s'efforce de limiter l'élevage des chèvres ainsi que les feux de bergers, d'interdire les essarts non contrôlés et les coupes sauvages ainsi que l'ensemencement en céréales des terrains brûlés. Mais elle rencontre beaucoup d'échecs dans l'application de ses prescriptions.

Au XIX^e siècle, avec le Code forestier de 1827, les préfets, les Conseils généraux et l'administration forestière prennent en charge la Défense des forêts contre l'incendie. L'écobuage est réglementé dans les forêts publiques en 1841, et dans les forêts privées en 1864. En 1868, une commission d'enquête préconise les mesures à prendre pour réduire les incendies dans les Maures et l'Estérel. En 1892 un règlement est imposé aux chemins de fer.

La prévention. Dès le début du XIX^e siècle, le nettoyage de la forêt est recommandé. Elle doit être pénétrable. En 1841 le Conservateur des eaux et forêts d'Aix détache des forestiers et des soldats pour la surveillance. Vers 1870, on entreprend un réseau de chemins de protection et de tranchées pare-feu. Le débroussaillage est reconnu comme nécessaire avec, si besoin est, l'utilisation du petit feu d'hiver et du pâturage des chèvres. En 1923 le Conseil général des Bouches-du-Rhône installe dix postes-vigies et quatre sémaphores. En 1925 est effectué à Fontvieille le premier classement des forêts présentant de gros risques.

Changer les hommes. Aux alentours de 1920 une tentative de regrouper les propriétaires de petites parcelles boisées aboutit à la création de dix associations syndicales. On essaie de mettre au point une assurance des boisements contre l'incendie, mais en vain. A la même époque se développent les actions d'information du public, sous l'impulsion notamment de la société « Le chêne » : expositions, propagande scolaire, panneaux, cartes postales, cinéma, conférences, presse...

Pour la lutte contre le feu, on l'a vu, les autorités locales avaient longtemps compté sur le concours des populations qui avait fréquemment fait défaut.

Au XIX^e siècle, l'idée de disposer d'un corps de spécialistes se développe. Dès 1868 la création de sapeurs forestiers est préconisée, mais elle coûte trop cher, et, au début du XX^e siècle quelques rares communes en disposent. A cette époque également, certains proposent le contre-feu alors que d'autres le rejettent. Pourtant on peut lire dans les écrits de l'époque une description très précise de cette technique, telle qu'elle pourrait

Photo 5 :
Au début du XX^e siècle, la société « Le chêne » développe des actions d'information du public, grâce notamment à sa revue.



figurer dans le guide de manœuvre des pompiers d'aujourd'hui. Le contre-feu ne peut être pratiqué que par des professionnels et l'on a répertorié entre 1925 et 1938 une dizaine de contre-feu réussis.

L'armée est intervenue assez souvent dans les temps anciens, par exemple en 1576 dans le Luberon, en 1696 à Cavaillon. Mais il faut nourrir et payer les hommes. Les communes s'y refusent et font appel à l'Etat, réticent.

On peut d'ailleurs regretter que, de nos jours, l'armée soit tenue totalement à l'écart de la défense des forêts contre l'incendie. Des missions de surveillance par des patrouilles les jours de grands risques pourraient lui être confiées. Ce serait une excellente opération dissuasive.

Une nouvelle politique forestière. Après la première guerre mondiale, les associations de propriétaires, les sociétés de protection de la nature, les chasseurs, les excursionnistes, les journalistes font pression sur l'Etat qui enfin prend les choses en main. De gros moyens financiers sont engagés. Des subventions de l'Etat et des Conseils généraux permettent l'installation de postes-vigies et de points d'eau, la densification du réseau routier. Les premiers engins de débroussaillage font leur apparition.

Mais c'est surtout après la deuxième guerre mondiale, aux alentours de 1950, que la Défense des forêts contre l'incendie, la D.F.C.I., prend la place importante qu'elle tient aujourd'hui dans la politique de l'Etat.

Le bilan des siècles passés

Il n'est pas possible de présenter des statistiques exactes sur les incendies des siècles passés. Les renseignements fournis par les vieux documents d'archives sont trop fragmentaires et trop imprécis et les unités de surface ou de longueur utilisées ne sont pas compatibles : pans, charges, pouces, lieues, cannes, pas, etc...

Monsieur Amouric a répertorié en annexe de son ouvrage près de 600 incendies dans le seul département du Var. Il est bien sûr impossible de les énumérer tous ici, mais voici, parmi ces multiples feux souvent catastrophiques, quelques exemples susceptibles de tordre le cou au mythe de la forêt qui ne brûlait pas.

En 1741 aux Arcs, des millions de pins brûlent le 5 août, et à nouveau des millions en septembre.

En 1756 à Bormes-les-Mimosas, un incendie « considérable » parcourt 2 lieues (8 km) et va jusqu'à la mer.

Entre le 14 septembre et le 25 octobre 1761 (six semaines) huit incendies ravagent le littoral varois, certains parcourant quatre à huit km.

Le 14 avril 1782 la totalité de la forêt de Vérignan, près d'Aups, est détruite (500 000 cannes).

Les 15, 20 et 23 thermidor an IX, trois incendies ravagent les communes de Tourrettes, Saint-Paul, Bagnols, l'Estérel, Montauroux, Callian, Tanneron, Fayence et Callas.

En 1808, un accusé déclare à ses juges : « Depuis 55 ans que j'habite ma commune ... il est d'usage que tous les ans nous voyions dans la belle saison ... le feu brûler dans les forêts de Pierrefeu. » Tous les ans, dans la même commune !

En 1819, provoqué par une « taillade », un incendie consume une immense forêt d'Hyères à Saint-Tropez, sur une distance de quatre myriamètres (quarante kilomètres !).

En 1877 un seul feu couvre 10 000 hectares dans la forêt de l'Estérel.

Entre le 16 et le 18 septembre 1906, un incendie ravage les communes de Coudon, Lagarde, Callas, Seillan, Fayence, Saint-Paul, Montauroux, Bagnols, Les Adrets, Fréjus et Vidauban.

Pour la seule année 1919, un rapport présenté à l'Assemblée nationale par le Préfet du Var fait état de soixante-deux communes incendiées sur 45 000 hectares dans son seul département.

En 1927, il brûle 5 300 hectares dans l'Estérel-Sud et 4 900 dans l'Estérel-Nord.

En 1931, l'incendie de Collobrières couvre 6 600 hectares.

Et ceci n'est qu'une petite partie des constatations effectuées à ces époques révolues.

Henri Amouric n'est pas le seul à s'être penché sur la forêt provençale des siècles passés.

Un autre historien, Yves Rinaudo, dans un très intéressant article publié dans la revue *Forêt Méditerranéenne* en juillet 1988

(Tome X, n°1), prenant acte du fait qu'il n'existe pas en France de « forêts naturelles », les boisements étant ce que les hommes du passé en ont fait, analyse les rapports entre la population et la forêt provençale depuis le début du XVIII^e siècle. Il distingue à ce propos trois grandes périodes qu'il appelle successivement l'âge villageois, l'abandon et le retour à la forêt.

L'âge villageois

Pendant un siècle et demi, approximativement de 1700 à 1850, la forêt constitue l'indispensable complément de l'économie villageoise. Mais la population rurale augmente, et les hommes attaquent la forêt pour

conquérir des terres. Les défrichements se multiplient, souvent sur les pentes des montagnes. Les ressources forestières sont avidement recherchées et disputées. L'Etat et les propriétaires forestiers tentent de préserver leurs boisements et d'y produire du bois d'œuvre et du liège.

Mais dans les forêts communales les droits d'usage n'arrivent pas à satisfaire tout le monde.

On prélève en forêt du bois et du charbon pour le chauffage et les petites industries locales (fours à chaux et à cade, tuileries), des feuillages pour litières et composts. De nombreux troupeaux parcourent les sous-bois, en particulier des chèvres, très nuisibles à la régénération des massifs. Aux alentours de 1850, la forêt méditerranéenne est au plus bas de sa superficie.

Bien que cette forêt soit plus cloisonnée et moins embroussaillée qu'aujourd'hui, il s'y produit, on l'a vu, beaucoup d'incendies dont certains de plusieurs milliers d'hectares. Ils sont dus en grande majorité à l'imprudence et à la négligence des usagers. A ceux provoqués par des essartages et des écobuages s'ajoutent ceux dus aux charbonnières, aux fours à chaux, aux campements des bergers, etc.

Lorsque ces incendies prennent de l'importance, les témoins sont impuissants car les moyens de lutte sont dérisoires. Les paysans acceptent souvent de participer avec leurs outils individuels aux tentatives d'extinction, mais sans grands résultats.

L'abandon de la forêt

La période suivante, qui débute au milieu du XIX^e siècle, dure une centaine d'années, en gros de 1850 à 1950. Elle est caractérisée par un exode rural qui va en s'accroissant. Les besoins en bois de l'économie domestique régressent. Parallèlement l'industrie refuse les bois durs, nouveaux ou de petites dimensions dont la zone méditerranéenne est productrice. Handicapé par le prix de la main d'œuvre de récolte, le liège se vend de moins en moins bien. La pression des populations sur la forêt diminue, au point de devenir presque nulle.

L'Etat, qui a promulgué le code forestier en 1827, a les mains libres pour appliquer une politique de protection des forêts domaniales et communales. Dans les années 1880, il met en œuvre une importante action de

Photo 6 :

Dans les années 1880, l'Etat met en œuvre une importante action de restauration des terrains en montagne. Ici, aménagements de correction torrentielle sur un affluent du Riou Bourdoux dans les Alpes-du Sud
Photo D.A.



restauration des terrains de montagne. Mais la forêt méditerranéenne coûte plus qu'elle ne rapporte, et les propriétaires particuliers se désintéressent progressivement de leurs boisements.

La forêt, elle, gagne du terrain. Elle reconquiert les terres agricoles et de parcours abandonnées, et elle s'embroussaille de plus en plus, devenant ainsi de plus en plus sensible à l'incendie.

Les pouvoirs publics ont conscience du danger, et l'on commence à quadriller les massifs forestiers avec des chemins autocyclables et des pare-feu. Mais les moyens de lutte restent très faibles. Les pompiers n'ont pas assez de véhicules pour sortir des zones urbaines. Les forestiers tentent d'organiser la lutte, aidés parfois par la population, parfois par la troupe. Mais les incendies, toujours aussi fréquents et aussi étendus, continuent à ravager la zone méditerranéenne.

Le retour à la forêt

Ce phénomène concerne le dernier demi-siècle. Après la seconde guerre mondiale, vers 1950, les populations citadines ressentent un besoin impérieux de revenir à la Nature. Le tourisme prend une très forte extension, et la forêt méditerranéenne, plus que les autres forêts, grâce à la présence du soleil et au voisinage de la mer, attire à nouveau de nombreux occupants. Ce ne sont plus des ruraux, mais des habitants des villes, qui la connaissent mal et commettent de nombreuses imprudences. Les incendies continuent, nous le savons tous, à affecter de vastes superficies.

Heureusement l'Etat et les grandes collectivités, conscients du danger, accroissent considérablement les moyens techniques et financiers de prévention et de lutte. Les pompiers disposent de camions-citernes tout-terrain qui leur permettent d'intervenir en forêt. Dans les années 1960 apparaissent les premiers Canadairs. Depuis quelques années des hélicoptères sont utilisés dans le repérage et l'extinction des feux naissants. Les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt poursuivent une politique énergique de surveillance (postes-vigies, véhicules de patrouille) et d'équipement des massifs (chemins, pare-feu, coupures vertes, points d'eau). La circulaire de 1981 permet de lancer les plans intercommunaux de débroussaillage. Les crédits du Conservatoire de



Photos 7, 8 et 9 :

Après la seconde guerre mondiale, la forêt gagne du terrain, elle s'embroussaille de plus en plus, devenant ainsi plus sensible à l'incendie. Les premiers canadairs apparaissent en 1960. Des politiques énergiques de surveillance et d'équipement des massifs sont mises en place.
Photos D.A.



Photo 10 :
Le feu de Vidouban II
du 28 juillet 2003,
aux portes
d'un lotissement :
c'est lors d'événement
comme celui-ci que
la forêt méditerranéenne
occupe une place
non négligeable
dans les médias !
Photo SDIS 83

André CHALLOT
Ingénieur en chef
du GREF e.r.
Président délégué
du Comité scientifique
et technique
de l'Entente
Interdépartementale
en vue
de la protection
de la forêt
contre l'incendie

la forêt apportent une aide efficace à partir de 1986.

Le danger persiste malgré ces efforts. Mais on peut observer que, lors des années à risque, (et l'on sait de nos jours mesurer ces risques), la superficie brûlée est moins étendue que précédemment au cours d'années comparables.

Cette affirmation pourrait paraître dérisoire au lendemain d'une année 2003 qui a vu brûler 60 000 hectares. Mais la canicule et la sécheresse étaient d'une exception séculaire, et l'on doit se rappeler que si le feu a ravagé 45 000 hectares dans le seul département du Var en 1919, le bilan de cette année là dans les quinze départements du Sud-Est a dû se situer entre 100 000 et 150 000 hectares, alors que la superficie forestière bien qu'en augmentation depuis une cinquantaine d'années, n'était qu'environ aux deux tiers de ce qu'elle est aujourd'hui.

Appréciée des citadins et des touristes, la forêt méditerranéenne occupe une place non négligeable dans les médias. Mais ceux-ci, et en particulier la toute-puissante télévision, ne parlent de la forêt que quand elle brûle, et donnent le plus souvent une image fautive concernant sa protection. Qui, après un grand feu, n'a pas lu, entendu ou vu un journaliste déclarant péremptoirement que telle forêt avait été « rayée de la carte » ?

S'il en était ainsi, il ne resterait plus guère de couleur verte sur les cartes de la région méditerranéenne. Non, Dieu merci, la forêt ne disparaît pas. Elle se reconstitue plus ou moins vite et plus ou moins bien. La végéta-

tion réagit toujours. Les feuillus, dont seule la partie aérienne est brûlée, rejettent de souche. Les résineux dont les cônes ont éclaté sans se consumer intérieurement disséminent leurs graines dans un terrain enrichi en cendres et débarrassé provisoirement de la concurrence du sous-bois, d'où une régénération souvent abondante. C'est seulement lorsque de jeunes résineux, pas encore porteurs de cônes, sont détruits par un incendie que la forêt cède la place à la garrigue ou au maquis. Là où les feux repassent fréquemment, les terrains se dénudent. Mais ils sont en minorité.

L'intervention humaine est nécessaire dans certains cas pour rétablir l'état boisé par les plantations. Mais elle est également utile dans les secteurs en voie de reconstitution par des actions sylvicoles afin d'orienter la nature vers des formations forestières si possible plus belles qu'avant le sinistre et de toute façon moins sensibles à l'incendie.

L'année 2003 a été catastrophique et les étés qui suivent, s'ils font l'objet d'un gros déficit de pluies de printemps en Provence s'annoncent difficiles. Mais il ne faut pas perdre espoir. La réunion d'aujourd'hui témoigne de la volonté exprimée par tous d'améliorer les choses, parce qu'elles sont améliorables.

Puissent ces journées de travail faire faire un nouveau pas efficace dans la protection de nos forêts.

A.C.

NOTA

C'est Henri Amouric, historien, directeur du laboratoire d'archéologie médiévale et méditerranéenne à Aix-en-Provence qui était inscrit comme premier conférencier pour présenter l'histoire de la forêt provençale aux Assises varoises. Mais il a dû se décommander trois jours avant la manifestation, et les organisateurs ont fait appel à André Challot, bien qu'il ne soit pas historien pour le remplacer, parce qu'il avait fait partie du groupe de travail « Que faire après l'incendie ? » lors des Rencontres Foresterranée 1999 et effectué à cette occasion une courte présentation intitulée « Forêts incendiées, hier et aujourd'hui » (cf. *Forêt Méditerranéenne*, tome XXI, n°3, septembre 2000).

Pour cette présentation, l'auteur s'était déjà inspiré des travaux de deux historiens, Henri Amouric et Yves Rinaudo. Disposant de très peu de temps pour rédiger un document plus étoffé que celui de 1999, André Challot a pu reprendre plus en détail la première partie du texte résumant l'étude d'Henri Amouric, mais a dû se contenter de reproduire exactement la seconde partie empruntée aux travaux d'Yves Rinaudo. On voudra bien l'en excuser.